

Les Halles-Saint Eustache

Tarifs au 01/01/2026

HORAIRES

15 mn	1,25 €	0,45 €	0,65 €
1h	5,00 €	1,75 €	2,50 €
3h	15,00 €	5,25 €	7,50 €
heure supp.	5,00 €	1,75 €	2,50 €
De 9h à 24h	45,00 €	15,75 €	22,50 €
Ticket Perdu	45,00 €	15,75 €	22,50 €

FORFAITS⁽²⁾

<i>A retirer à l'accueil à votre arrivée</i>			
Forfait Nuit ⁽³⁾ (20h à 5h)	22,00 €	7,00 €	11,00 €
3 jours ⁽⁴⁾	93,00 €	33,00 €	47,00 €
5 jours ⁽⁴⁾	124,00 €	43,00 €	62,00 €
1 semaine ⁽⁴⁾	151,00 €	53,00 €	76,00 €
2 semaines ⁽⁴⁾	213,00 €	75,00 €	107,00 €
1 mois ⁽⁴⁾	322,00 €	112,00 €	161,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE

			GPL ⁽⁴⁾				⁽⁶⁾
Mensuel	290,00 €	101,00 €	203,00 €		145,00 €		
Trimestriel	803,00 €	281,00 €	562,00 €		401,00 €		
Annuel	2900,00 €	1010,00 €	2030,00 €		1450,00 €		
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	266,00 €	93,00 €	186,00 €		133,00 €		

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS EN PLACEMENT LIBRE⁽⁷⁾

		Min.		Max.		Min.		Max.
Mensuel	174,00 €	232,00 €	60,00 €	81,00 €				
Trimestriel	481,00 €	642,00 €	168,00 €	224,00 €				
Annuel	1740,00 €	2320,00 €	600,00 €	810,00 €				
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	160,00 €	213,00 €	56,00 €	74,00 €				

PLACE RÉSERVÉE

Mensuel	362,00 €
Trimestriel	1004,00 €
Annuel	3620,00 €
Annuel ⁽⁵⁾ prélevé mensuellement	332,00 €

VÉLO

Mensuel	18,00 €
Trimestriel	33,00 €
Annuel	70,00 €

Tarifs TTC au 01/01/2026 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽³⁾ Tarifs appliqués uniquement dans le cadre de ces horaires ⁽⁴⁾ Date à date, entrées et sorties multiples. ⁽⁵⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽⁶⁾ Hors recharge électrique. ⁽⁷⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.